

## COMPRENDRE LES ASSURANCES DE RC DES PROFESSIONNELS

|             |                |          |                          |           |
|-------------|----------------|----------|--------------------------|-----------|
| Référence : | Durée :        | Niveau : | Modalités :              | Tarifs :  |
| AA043       | 3 jours - 21 h | Bases    | Présentiel ou à distance | 1972,00 € |

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 21/05/2025 au 23/05/2025
- Du 22/09/2025 au 24/09/2025

### OBJECTIFS

- Analyser l'activité de l'entreprise et les risques auxquels elle est exposée pour lui proposer une solution d'assurance adaptée à ses besoins et à ses contraintes économiques
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Après avoir exposé les différents régimes de RC applicables, le formateur analysera avec les participants, les garanties proposées pour couvrir chaque risque.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. Comprendre le risque de responsabilité civile

1. Établir le lien entre le droit de la responsabilité civile et l'assurance de responsabilité civile

2. Justifier le besoin d'assurance

a) accroissement des réclamations

b) accroissement des cas de RC

c) sévérité des réparations

d) étendue des assurances obligatoires

3. Appliquer la responsabilité civile

a) entreprises industrielles et commerciales

b) prestataires de service réglementés

B. RC exploitation

1. Définition : RC du fait du commettant, RC vis-à-vis des tiers

2. Garanties propres à la RC Exploitation (faute inexcusable, biens confiés, vol par préposés, atteinte à l'environnement...)

3. Exclusions propres à la RC Exploitation

C. RC Après livraison

1. Différentes terminologies : RC Après Livraison / Après Travaux / RC Produits

2. Garanties propres à la RC Après Livraison (frais de retrait, frais de dépose-repose,...)

3. Exclusions propres à la RC Après Livraison

D. RC Professionnelle

1. Définition

2. Garanties et exclusions propres à la RC professionnelle

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**

- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats responsabilité civile

Chargés d'indemnisation débutants

Chargés de clientèle

Agents généraux

Courtiers

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1972,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/12/2024 à 23:44